



ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASMA DU
CANTAL
28 FEVRIER 2023

PROCÈS VERBAL DES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT

SECTION DE VOTE

Structures : DDT, DETSPP, IFCE, lycées agricoles d'Aurillac et de Saint Flour

Section de vote de :

I - Composition du bureau de vote central chargé du recueil des suffrages

- Représentants de l'administration :
Noms et qualité Nicolas MEYER – directeur par interim de la DDT du Cantal
Franck BOUSQUET – chargé de missions transversales auprès du directeur
- Représentant de l'ASMA départementale
Nom et qualité Nathalie SALLARD – vice présidente sortante

II – Recensement

Déroulement de 9h à 12 h puis de 13 h à 16 h

Nombre d'électeurs inscrits 401

Nombre d'électeurs ayant voté : 191 - directement ...161.....

- par correspondance ..30.....

Nombre d'enveloppes par correspondance non valables : (Préciser le motif)

V - Observations (s'il y a lieu)

Trois électeurs retraités du secteur de St Flour ont voté par correspondance auprès du bureau de vote central. Leurs votes ont été comptabilisés dans le bureau central.

Fait en 2 exemplaires à ..Aurillac..., le...28/02/2023

Noms et signatures des membres de la section de vote :

Représentants de l'administration :

F. BOUSQUET

Le Directeur Adjoint,

Nicolas MEYER

Représentants des candidatures en présence
(le cas échéant) :

Nathalie SALLARD

vice-présidente sortante

**Renouvellement du Conseil d'Administration
Asma départementales – 2023**

Nom de l'Asma	ASMA du Cantal				
N° du département	15				
Date du scrutin	28/02/2023				
Électeurs	Nombre	Dépouillement du vote			
Masa	330	Nombre de votants	191		
Retraités	68	Bulletins nuls	2		
Anses (si convention départementale)	0	Bulletins blanc	1		
Asp	0	Suffrages exprimés (A)	188		
Auri	0	<table border="1"> <tr> <td>Nombre de sièges à pourvoir (voir vos statuts) (B)</td> <td>12</td> </tr> </table>		Nombre de sièges à pourvoir (voir vos statuts) (B)	12
Nombre de sièges à pourvoir (voir vos statuts) (B)	12				
Ifce	3				
Autres	0				
		<table border="1"> <tr> <td>Quotient électoral (Q = A / B)</td> <td>15,7</td> </tr> </table>		Quotient électoral (Q = A / B)	15,7
Quotient électoral (Q = A / B)	15,7				
		Nombre total de suffrages exprimés Nombre de représentants à élire			
Autres					
Total	401				

Nombre de voix obtenu

Liste 1 (C)	188
Liste 2 (D)	
Liste 3 (E)	
Total nombre de voix	188

Répartition des sièges

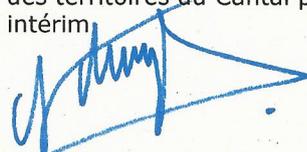
<i>Première répartition</i>	Liste 1 (X=C/Q)	12
	Liste 2 (Y=D/Q)	0
	Liste 3 (Z=E/Q)	0
<i>Deuxième répartition (et suivante si nécessaire jusqu'à attribution de tous les sièges)</i>	Liste 1 (U=C/(X+1))	14,46
	Liste 2 (V=D/(Y+1))	0,00
	Liste 3 (W=E/(Z+1))	0,00

A partir de la deuxième répartition, les sièges sont attribués à la plus forte moyenne.

Ce PV doit être envoyé à l'adresse elections-ad-2023.asma@agriculture.gouv.fr, signé par le président de la commission de contrôle et un représentant de l'AD avec nom, prénom et qualité.

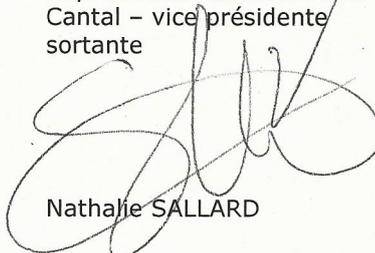
Joindre aussi la liste des candidats ainsi que les fiches des candidats "Autres".

Président de la commission de contrôle – Directeur départemental des territoires du Cantal par intérim



Nicolas MEYER

Représentant de l'ASMA du Cantal – vice-présidente sortante



Nathalie SALLARD

ELECTEURS	Bureau central (DDT/ IFCE/Retraités)	Bureau spécial DDETSPP	Bureau spécial Lycée agricole Aurillac	Bureau spécial Lycée agricole St Flour / retraités	TOTAL
MAAF	26	35	142	77	280
ATTEE			16	14	30
PNA	18	2			20
RETRAITES	45			23	68
IFCE	3				3
nb électeurs total	92	37	158	114	401
nb votants **	73	26	55	37	191
bulletins nuls	0	1	0	1	2
bulletins blancs	0	0	0	1	1
suffrages exprimés	73	25	55	35	188
% suffrages exprimés	79,35%	67,57%	34,81%	30,70%	46,88%

** dont votes par correspondance

23

7

0

0

30

N. Solleard, vice-présidente

Solleard



Le 28/02/23